



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des affaires culturelles

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville (actuellement Skikda Algérie) situé dans le cimetière de Salonique à TOULOUSE (Haute-Garonne)

**Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de l'ordre national du Mérite
Chevalier de la Légion d'honneur**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;
VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 5 février 2019 ;
VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison des qualités de la sculpture et le dynamisme de la composition de Camille Alaphilippe ainsi qu'en raison de son rapatriement par le ministère de la Défense, témoignant de l'histoire coloniale de la France,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} – est inscrit en totalité au titre des monuments historiques – tel que délimité en rouge sur le plan annexé au présent arrêté – le haut-relief en bronze sculpté par Camille Alaphilippe, situé dans le cimetière Salonique, rue de la Colonne à TOULOUSE (Haute-Garonne), figurant au cadastre section 834 AS, non cadastré, appartenant à la commune de TOULOUSE, SIREN 213 105 554, par délibération du conseil municipal de Toulouse du 24 janvier 1966 portant décision de reconstruction du monument aux morts de Philippeville.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié au propriétaire, maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

Article 3 – Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

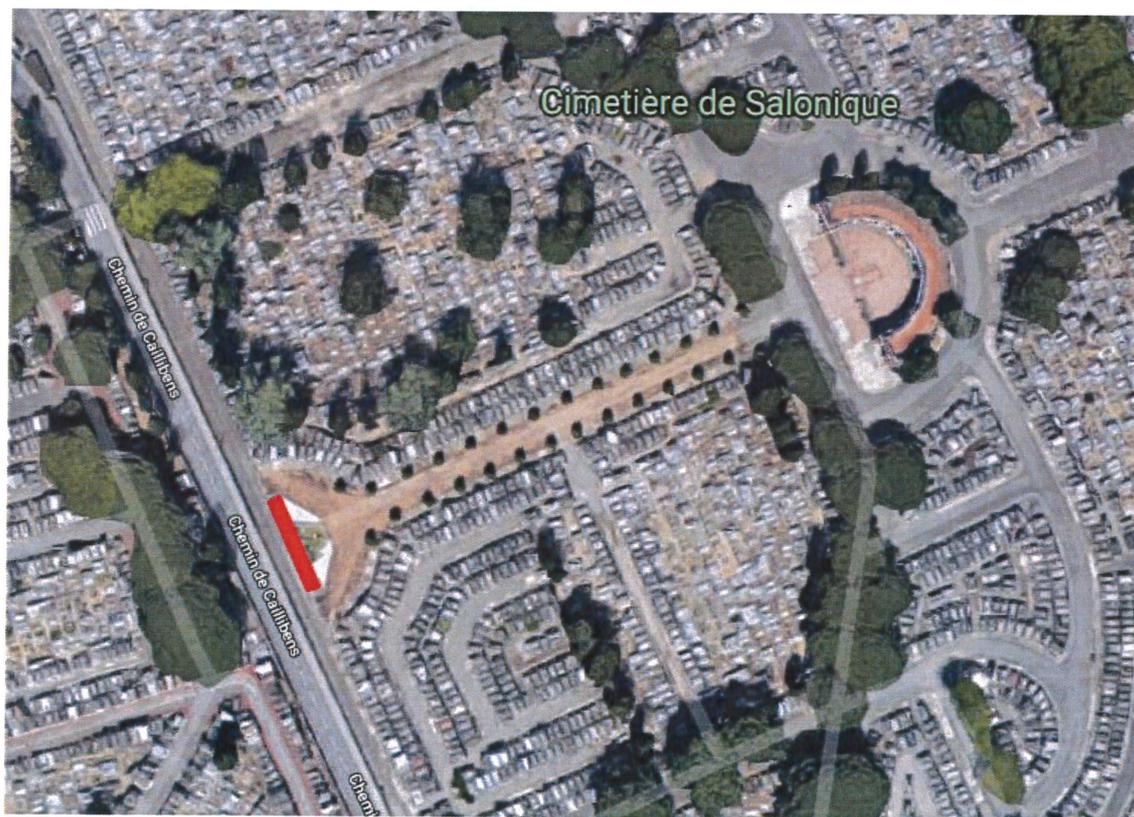
Fait à Toulouse, le 17 septembre 2019

Le Préfet de Région,

Étienne GUYOT

Plan et photographie aérienne annexés à l'arrêté du 17 SEP. 2019 portant inscription au titre des monuments historiques du monument aux morts de la guerre de 1914-1918 de Philippeville situé dans le cimetière de Salonique à Toulouse (Haute-Garonne)

 : Partie inscrite



Le Préfet de Région, Étienne Guyot